[Contributeur scientifique : Pierre Traissac]

VERS DES SOCIÉTÉS PLUS JUSTES

Prévention de l'obésité au Maghreb

Au cours des dernières décennies, les pays du Maghreb ont vu la convergence de la mondialisation, de l'urbanisation et d'un développement socioéconomique rapide. Les changements de mode de vie associés se traduisent par une alimentation plus riche en calories, en gras, sucre et sel, avec davantage d'aliments industriels. En corollaire, l'obésité et des maladies chroniques associées (diabète, hypertension, maladies cardiovasculaires) sont en forte augmentation.

Épicerie en Tunisie.

Pour quantifier la charge de l'obésité et des maladies associées, des projets en partenariat ont été menés depuis les années 2000, principalement en Tunisie, mais aussi en Algérie et au Maroc. Les chercheurs ont par exemple montré que plus d'un tiers des femmes y sont obèses et plus des deux tiers en surpoids alors que les proportions sont moitié moindres chez les hommes. L'origine de ce différentiel, qui n'existe pas en Europe, serait principalement sociale car cet écart diminue fortement avec le niveau d'éducation et d'activité professionnelle. Les modes de vie qui favorisent l'obésité ne protègent pas nécessairement des carences nutritionnelles : beaucoup des femmes ayant un excès de masse grasse présentent aussi des carences, notamment en fer. Mais cette transition nutritionnelle n'a peut-être pas que des aspects négatifs : une étude chez les adolescents tunisiens montre que la modernisation de l'alimentation peut améliorer sa qualité en augmentant sa variété, mais que celle-ci décroît ensuite lorsque la part des aliments favorisant l'obésité et les maladies chroniques augmente trop.

••• La définition d'interventions en santé publique nécessite d'abord de quantifier les problèmes puis d'en analyser les causes, avant de proposer des actions de prévention adaptées •••

« La recherche orientée pour l'action dans la collaboration entre l'IRD et l'Institut national de nutrition et de technologie alimentaire a contribué à une meilleure compréhension des problèmes de santé et de nutrition de la Tunisie et à la formulation de politiques et de programmes d'intervention adaptés. »

Professeure Jalila El Ati, cheffe de service et responsable du laboratoire SURVEN (Surveillance et épidémiologie nutritionnelle en Tunisie), Institut national de nutrition et de technologie alimentaire, Tunis

© RDP/Tunisie

Publicité d'huile alimentaire, Tunis.

À des fins de prévention, au Maroc et en Tunisie, les propositions émanant des ministères, des centres de santé ou du secteur privé, notamment agro-industriel, ont été recueillies au cours d'entretiens assistés par ordinateur et analysées. L'objectif était d'identifier parmi un ensemble d'actions potentielles celles qui pourraient faire l'objet d'un consensus.

L'ensemble de ces recherches se traduit en pratique par la stratégie nationale de lutte contre l'obésité du gouvernement tunisien. Un ensemble de mesures, qui va du financement de terrains de sport à la labellisation des boulangers fabriquant du pain moins salé, est testé dans un gouvernorat pilote, préalablement à la généralisation au niveau national.

PARTENAIRES

Institut national de nutrition et de technologie alimentaire, Tunisie

Institut national de santé publique, Tunisie

Université Ibn Tofaïl, Kénitra, Maroc

Institut national de santé publique, Algérie

SCIENCE
et développement durable

75 ANS
DE RECHERCHE AU SUD

IRD Éditions
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Marseille, 2019

Direction éditoriale
Marie-Lise Sabrié, Thomas Mourier, Corinne Lavagne

Rédaction
Viviane Thivent

Conception maquette et mise en page
Charlotte Devanz

Correction
Stéphanie Quillon

Les photos de cet ouvrage sont issues de la banque d'images Indigo (IRD)

Photo de couverture
Peinture d'art haïtien, Port-au-Prince, *Haïti* par H. Jackson. © Paul Kim - Banque d'images Alamy

Photos pages de partie
Partie 1 – Accès à l'eau, Burkina Faso. © IRD/B. Ouattara
Partie 2 – Volcan Cotopaxi en activité, Équateur. © IRD/J. P. Verdesoto
Partie 3 – Fruits rouges (*Aframomum*), forêt du Mayombe, République démocratique du Congo. © IRD/E. Katz
Partie 4 – Forêt tropicale humide des South Western Ghats, Inde. © IRD/G. Michon
Partie 5 – Atelier d'observation du soleil, Sénégal. © IRD/R. Nisin

La loi du 1er juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1er de l'article L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, 2019
ISBN : 978-2-7099-2737-6